



Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les règles de conduite et de manœuvres en sécurité Obtenir le CACES® correspondant
Public et prérequis	<ul style="list-style-type: none"> Toute personne appelée à conduire un chariot élévateur Maîtrise suffisante de la langue Française pour la compréhension des instructions
Durée	<ul style="list-style-type: none"> 3 jours + 1 jour tests soit 28 heures
Méthodes et Moyens pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> Vidéo projection de documents. Mise en œuvre d'outils pédagogiques favorisant la participation active des stagiaires Alternance théorie et pratique Remise de documents résumant le contenu de la formation.
Validation	<ul style="list-style-type: none"> CACES® : le participant passera les tests théoriques et pratiques conformément à la recommandation R 489 de la CNAM Une attestation de formation nominative

CONTENU

Catégories selon la R 489 de la CNAM

PARTIE THEORIQUE



Sensibilisation à la sécurité :

- L'accident du travail
- Responsabilités (chef d'entreprise – conducteur)
- Prévention des accidents du travail
- Rôles des différentes instances

Part d'accidents dus aux chariots élévateurs

Réglementation et recommandation relatives aux chariots élévateurs :

- Arrêté du 26 septembre 2025
- (Recommandation R489 de la CNAM)

Présentation du chariot élévateur :

- Technologie
- Les différents types de chariots
- Adaptation d'organes de préhension spécifiques

Notions physiques de levage :

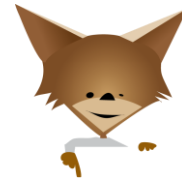
- Masse, poids, force, centre de gravité...
- Couple de renversement du chariot élévateur

Plaques de charge des chariots élévateurs :

- Différents types de plaques
- Lecture et interprétation
- Plaque d'identification du chariot

Vérifications des chariots :

- Journalières
- Hebdomadaires
- Périodiques



CONTENU

Règles de conduite et de sécurité :

- Respect des règles / Signalisation
- Circulation à vide et en charge
- Opérations de gerbage et dégerbage
- Chargement de véhicules...
- Interdictions

PARTIE PRATIQUE

Pour toutes les catégories de chariot automoteur :

Pour les débutants une prise en main des appareils est nécessaire, réalisations de manœuvres spécifiques afin que le stagiaire s'assure par lui-même des capacités du matériel.

- Connaissance avec l'appareil et ses différents organes
- Adéquation du chariot à l'opération de manutention
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste
- Circulation à vide en charge, en marche avant et en marche arrière, en virage et arrêt du chariot en position de sécurité
- Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort (maintenance de 1er niveau)

Exercices liés la conduite et à l'application des règles de sécurité en fonction des catégories concernées :

Note : les cases grisées correspondent aux manœuvres concernées par la catégorie

Exercices spécifiques	Points d'évaluations selon R489	Cat.1A	Cat.1B	Cat.2B	Cat.3	Cat.5	Cat.6
		(RS6866)	(RS6867)	(RS6868)	(RS6869)	(RS6870)	(RS6872)
Date d'enregistrement au RS : 31/10/2024 / INRS							
Conduite	A vide						
	En charge						
	Avec une remorque vide						
	Avec une remorque chargée						
	Sur plan incliné						
Manœuvres	Prise et dépose au sol d'une charge palettisée						
	Gerber / dégerber 3 charges en pile						
	Stocker / déstocker 3 palettes à 3 niveaux d'un palettier						
	Chargement déchargement d'un véhicule par l'arrière depuis un quai						
	S'assurer de l'adéquation du chariot						
	Attelage / décrochage d'une ou plusieurs remorques au chariot / arrimage charge sur remorque						
	Charger / décharger un véhicule depuis le sol						
	Transport / dépose d'une charge longue et/ou container rigide contenant liquide et/ou charge déformable						
	Stocker / déstocker 4 palettes à 4 niveaux d'un palettier						
	Constituer une palette par picking à plusieurs niveaux						
	Réaliser les manœuvres de secours						

Remarques :

L'aptitude médicale au poste de conducteur doit être vérifiée avant délivrance de l'autorisation de conduite- point « a » de l'arrêté du 26 septembre 2025.

Suivant le point « C » de l'arrêté du 26 septembre 2025, le conducteur devra avant la délivrance de l'autorisation de conduite : connaître les lieux et les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation des chariots automoteurs à conducteur porté.

Nota : Les stagiaires devront s'équiper d'une tenue de travail et de chaussures de sécurité.